

A Lille, le 15 mai 2018

A Mme Cabuil, Rectrice de l'Académie de Lille

A Mme Neyrinck, Cheffe du département de la DEC

Madame,

Ce courrier fait suite au GT examens qui a réuni certaines organisations syndicales, et au cours duquel un bilan de la session précédente a été effectué. Les revendications concernant l'EAF de plusieurs syndicats, et conformes aux préconisations du CHSCT-M ont été rappelées : 11 candidats par jour à l'oral, et 10 copies par jour ouvrable à l'écrit. Il a enfin été réexpliqué le travail de préparation spécifique des examinateurs-trices de cet examen, en laissant notamment des descriptifs à votre disposition.

Suite à ce GT, vous nous avez dit possible :

- ◆ de changer le libellé des convocations pour la réunion de retrait des descriptifs en distinguant deux étapes :
 - le x juin : réunion d'harmonisation et retrait des descriptifs
 - du x juin au x juin : lecture des descriptifs et documents à domicile
- ◆ d'envoyer une lettre incitative aux chefs d'établissement leur demandant de ne pas convoquer les professeur-es de Lettres en 1ère une fois que ces dernier-ères sont en possession de leurs descriptifs, afin de prendre en compte le travail qui est le leur (découverte et appropriation d'œuvres et de textes et de documents qui leur sont parfois inconnus, et préparation des questionnements), ou en possession de leurs copies.
- ◆ D'augmenter le nombre de coordonnateurs sur les gros centres, ce qui leur permettra de plus facilement décharger les collègues

Nous vous en remercions car la surcharge de travail demandée aux enseignant-es de Lettres au moment de l'EAF représente une source indéniable de souffrance au travail, raison pour laquelle le CHSCT-M avait jugé important de se pencher sur le problème. Se

pose également la question de l'équité par rapport aux autres académies, le nombre de candidat-es à interroger et le nombre de copies à corriger variant selon les lieux.

En outre, en ce qui concerne l'oral, afin d'assurer l'équité entre les candidat-es, les collègues doivent pouvoir préparer la totalité du descriptif afin que chaque candidat-e puisse avoir une chance d'être interrogé-e de manière égale sur tous les textes et séquences.

Nous demandons aussi à ce que la constitution des jurys soit équitable, tant quantitativement que qualitativement : que chaque jury n'ait pas à interroger sur plus de cinq descriptifs (certains collègues s'en sont vu remettre jusqu'à douze l'année dernière), et que les élèves de chaque jury constituent un groupe hétérogène (l'an dernier, dans un même centre d'examen, certains jurys n'interrogeaient que des élèves issus de lycées publics socialement et scolairement plus défavorisés, quand d'autres jurys n'interrogeaient que des élèves de lycées privés plus favorisés, ce qui pose évidemment un problème pour l'équité de l'évaluation).

Si nous regrettons que nos suggestions sur le calendrier de l'oral n'aient pas été entendues, nous prenons acte de la baisse annoncée du nombre de candidats à 13 par jour à l'oral, même si elle demeure tout à fait insuffisante. La fatigue est également un facteur d'inégalité, surtout concernant un examen oral avec entretien, durant lequel l'examinatrice ou l'examineur doivent être particulièrement actifs

D'ailleurs, des collègues nous disent tous les ans que des enseignant-es ne sont pas convoqué-es du tout, alors que d'autres sont convoqué-es pour l'oral et l'écrit de l'EAF ainsi que pour l'écrit et l'oral d'examens post-baccalauréat et les LCA . Peut-être sont-ils/elles considéré-es comme « de réserve ». Afin d'éviter tout sentiment d'injustice dans les équipes, nous demandons que ces collègues reçoivent une convocation qui mentionne explicitement le fait qu'ils/elles sont « de réserve ». Connaître le pourcentage de collègues déchargés, absents et/ou de réserve nous permettrait aussi d'éclairer nos collègues sur la possibilité ou non de convoquer davantage d'examineurs pour baisser le nombre de candidats sans augmenter le nombre de demi-journées d'interrogation.

En ce qui concerne les corrections de copies, le maximum préconisé par le CHSCT-M est fixé à 10 copies par jour ouvrable, nombre souvent dépassé, en particulier lorsque les enseignant-es convoqué-es cumulent les convocations pour l'écrit, pour l'oral et pour les jurys de BTS ou autres examens.

En ce qui concerne les convocations en jury post-bac, nous souhaitons vivement que la DEC communique avec les autres services concernés (SIEC et autres) afin d'éviter des cumuls qui peuvent s'avérer extrêmement pénalisants. Il devrait être aussi possible de communiquer avec la DPE pour éviter de convoquer à plein temps des collègues n'assurant pas de service complet (temps partiel, décharges diverses).

Des collègues de plus en plus nombreux-ses nous alertent sur ces conditions de travail inacceptables, même si elles et ils ne souhaitent en aucun cas se dérober à leurs obligations. Tout au contraire elles et ils souhaitent les remplir dans des conditions dignes pour les élèves et pour elles et eux-mêmes.

Nous savons que vous partagez le même souci et espérons que ces suggestions seront prises en compte dans cet objectif.